



Le 8 novembre à 16 h 30,
Silvio Berlusconi
découvre qu'il n'a plus
de majorité.
VINCENTO PINTO/AFP

Rideau ! M. Berlusconi se résigne à quitter le pouvoir

Pages 3, 4 et 18

M. Squarcini et l'ombre du milieu corse

Le patron des services secrets se retrouve cité dans l'enquête sur le Cercle Wagram

Le nom du chef de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), Bernard Squarcini, l'un des dirigeants de la police française, apparaît dans l'affaire du Cercle de jeux Wagram. Ce club privé, dans le 17^e arrondissement de Paris, est au cœur d'une lutte armée entre deux factions d'un gang corse. Les enquêteurs ont découvert qu'une des principales employées du Cercle, Marie-Claire Giacomini, placée en garde à vue en juin, était très proche de M. Squarcini, qu'elle appelait « tonton ». Autres personnages au générique pittoresque de cette affaire : des acteurs de la série de Canal+ « Mafiosa » et le député et maire socialiste de Sarcelles, François Pupponi. ■

Lire page 14

L'Iran et son projet de bombe : l'ONU aligne des preuves

AIEA Le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur le programme iranien est accablant. Il pourrait conduire à un nouveau train de sanctions contre la République islamique. **Page 6**

Entre UMP et PS, la guerre de l'école a commencé

Education Pour riposter aux « 60 000 postes » promis par François Hollande, l'UMP organisait une convention sur l'école, mardi 8 novembre. Autonomie, évaluation : le parti au pouvoir lâche les mots qui fâchent. **Page 15**

Les écologistes français pris au piège du nucléaire

Politique Dans les négociations entre le Parti socialiste et les écologistes sur l'avenir de l'énergie nucléaire en France, les Verts apparaissent désormais en position de faiblesse. **Page 11 et Planète page 10**

Enfin une bonne nouvelle pour l'euro

En somme, les marchés ont réussi là où la gauche italienne a échoué. Silvio Berlusconi s'en va. Le Cavaliere met pied à terre. L'homme aura exercé trois mandats à la tête du gouvernement, à des périodes différentes, et, au total, dirigé le pays pendant près de dix ans. Plus qu'aucun autre chef de gouvernement à Rome depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ce départ est une date dans l'histoire italienne.

Les apparences démocratiques sont sauvées : le premier ministre a perdu sa majorité, mardi 8 novembre, sur un vote d'approbation des comptes de l'Etat pour l'année 2010. Il a fallu l'abstention de l'opposition pour que l'imprimatur soit finalement donné à ce texte.

Le premier ministre en a tiré les conséquences. Il n'a plus de majorité, il a été abandonné par

nombre de ses amis politiques, il s'est dit prêt à partir. Plus « berlusconien » que jamais, cheveux teints plaqués vers l'arrière, visage éternellement bronzé à la lam-

Editorial

pe, le chef de la droite italienne a – pour une fois – voulu agir en dirigeant responsable. Il remettra son mandat au président Giorgio Napolitano lorsque les élus auront voté mesures d'austérité budgétaire et réformes de structures promises à l'Union européenne et au Fonds monétaire international (FMI) pour sortir l'Italie d'une situation financière difficile.

Ce devrait être acquis d'ici à la fin novembre, droite et gauche étant décidées à agir à l'unisson. Aucun observateur italien ne dou-

taut plus mercredi que c'en était fini de l'ère Berlusconi.

La vérité est que les marchés ont puissamment aidé à ce virage politique. Depuis quelques jours, ils soumettent Rome à une terrible pression. Pour placer ses emprunts et financer ses dettes, le Trésor italien doit payer de plus en plus cher : depuis quelques jours, le taux d'intérêt fixé par le marché sur des obligations publiques à dix ans atteignait presque 7 %. Un record pour l'Italie, un coût insupportable qui menace ainsi à très court terme d'ébranler sérieusement la troisième économie de la zone euro et, par ricochet, de porter le coup de grâce à l'ensemble de l'Union monétaire.

L'Italie n'est pas la Grèce. C'est un pays éminemment solvable, à l'économie diversifiée, aux finances publiques en meilleur état

que celles de la France. Mais elle ploie sous le poids d'une dette qui représente quelque 120 % de son produit intérieur brut. Pour enrayer la spirale d'un endettement qui s'autoalimente, Rome, placée sous surveillance du FMI et de la Commission de Bruxelles, doit procéder à de douloureux ajustements.

Or les marchés et ses partenaires européens reprochent à M. Berlusconi de manquer de crédibilité pour mettre en œuvre ce programme. Le Cavaliere paye ici pour des années de magouilles politico-affairistes, de manipulation de la justice, de frasques felliniennes, bref, des années de gouvernance « bunga bunga » qui ont épuisé son capital politique. Il y a une justice à ce départ sous la pression des marchés. C'est la contribution de Silvio Berlusconi à la sauvegarde de l'euro. ■

Du Qatar à Singapour, la bataille mondiale des campus d'élite

► Les pays émergents bousculent la géographie mondiale de l'université en créant des super-campus dotés d'énormes moyens
► Leurs objectifs ? Attirer les meilleures universités internationales. Et éviter la fuite de leurs cerveaux **Pages 16 et 17**



+ FACILE LA VIE...

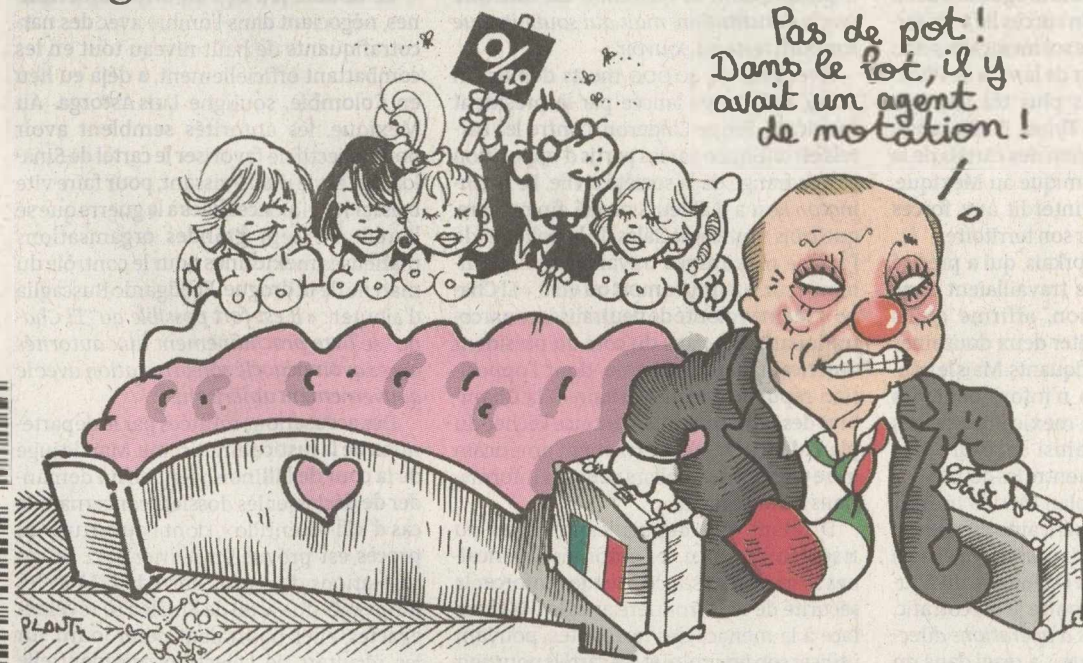
Bilans, Kbis, i-veille sont des services quotidiens disponibles à vitesse grand V. Cela laisse le temps de voir un film.



SOURCE D'EFFICACITÉ



Le regard de Plantu



A Grenoble, réinventer notre société

Les crises économiques et politiques ont encore attisé les peurs sociales. Mondialisée et ouverte, la société française est aussi, de plus en plus, tentée par le repli et les crispations. Comment comprendre nos frilosités collectives ? Comment éviter l'implosion de sociétés toujours plus inégalitaires ? Et, au final, comment réinventer le « vivre-ensemble » ? A l'occasion du forum organisé, du 11 au 13 novembre, à Grenoble, en partenariat avec *Le Monde*, des intellectuels, des artistes, des écrivains et des acteurs sociaux partagent leurs interrogations et leurs réflexions sur ce qui nous divise et ce qui nous réunit. ■

Supplément



En hausse

AIRBUS – L'avionneur européen a annoncé, mardi 8 novembre, avoir enregistré 1 231 commandes nettes du 1^{er} janvier à fin octobre, loin devant Boeing (428 commandes). Depuis le début de l'année, Airbus a livré 418 appareils, contre 387 pour son rival américain.



En baisse

EURODISNEY – Les pertes nettes de la société de parcs de loisirs se sont creusées de 40 %, à 55,6 millions d'euros, sur l'exercice 2010-2011, clos fin septembre. Selon les données, publiées mercredi 9 novembre, le chiffre d'affaires du groupe a progressé d'environ 5 %.

Les cours du jour (09/11/11, 09h48)

EURO	1 euro	1,3788 dollar (achat)
OR	Once d'or	1795,00 dollars
PÉTROLE	Light sweet crude	96,74 dollars
TAUX D'INTÉRÊT	France	3,028 (à dix ans)
TAUX D'INTÉRÊT	Etats-Unis	1,991 (à dix ans)

LA CRISE DE LA ZONE EURO

Les banques se délestent de leurs dettes souveraines

Ces ventes massives font monter les taux d'intérêt demandés aux Etats d'Europe du Sud en difficulté

Les banques vont-elles aggraver la crise de la zone euro ? La question mérite d'être posée alors que depuis plusieurs semaines, dans un mouvement inédit, les grands noms de la finance vendent à perte et en bloc, sur les marchés financiers, les stocks de dettes souveraines accumulés au fil des ans.

Au 30 juin, l'exposition des banques françaises au risque souverain des pays à risque de la zone euro atteignait 60 milliards d'euros, dont 8 milliards en Grèce et 40 milliards en Italie.

Depuis, les banques ont réduit cette exposition, en vendant des titres et provisionnant leurs comptes. BNP Paribas a baissé de 20,7 % en quatre mois son exposition à la dette des Etats de la zone euro, en vendant 10 milliards de dettes. Dont 8,3 milliards d'euros de dette italienne. Ces ventes doivent permettre de réduire l'exposition du secteur bancaire au risque de défaillance d'un Etat, en pleine crise des finances publiques dans la zone euro, alors qu'une nouvelle crise bancaire menace.

Equation délicate

Mais ces opérations de délestage massives nourrissent dans le même temps la défiance envers la dette souveraine et les Etats fragilisés d'Europe du Sud, tels que la Grèce, l'Italie ou encore l'Espagne.

Non seulement les banques alimentent un flux vendeur, incitant les autres grands créanciers à vendre – compagnies d'assurance, fonds d'investissement etc. –, mais elles contribuent au surenchérissement des coûts d'emprunt des Etats en difficulté. Mercredi 9 novembre, le taux d'emprunt à dix ans de l'Italie a atteint un pic, à 6,86 %, un record depuis la création de l'euro.

« La vente de milliards d'euros de dette italienne, dont celle de BNP Paribas, a fait bondir le taux de l'obligation à dix ans de l'Italie, atteste un proche des autorités de régulation européennes. Il faut se réjouir du fait que les banques assainissent leurs bilans. Mais on entre dans une spirale infernale, difficile à maîtriser ». De fait, pour rassurer les investisseurs et stopper la fonte de leur cours de Bourse, les ban-



ques, notamment françaises, n'ont d'autre choix que de se débarrasser de leurs excédents d'obligations d'Etat. C'est la seule façon de restaurer la confiance et de se plier aux nouvelles contraintes réglementaires décidées par les régulateurs européens.

Afin de sécuriser le système bancaire et de disposer de bilans plus lisibles et plus sûrs, l'Autorité bancaire européenne (EBA) impose désormais aux prêteurs de comptabiliser leurs dettes publiques à leur valeur de marché, tout en renforçant leurs capitaux propres d'ici

juin 2012... L'équation est délicate dans cette période de tensions sur le marché de la dette, puisque la volatilité des titres d'Etats a pour effet mécanique de réduire les ratios de fonds propres. Elle passe par d'importantes cessions d'actifs. En France, les banques veulent à

tout prix éviter une recapitalisation d'ampleur, sur fonds publics ou par un appel au marché. Le 27 octobre, le régulateur bancaire européen a chiffré à 8,8 milliards d'euros les besoins en fonds propres des principales banques françaises (BNP Paribas, Société généra-

le, Crédit agricole et BPCE)... Un chiffre conséquent qui devrait toutefois être révisé à la baisse lors de la prochaine évaluation de l'EBA prévue avant la fin du mois, compte tenu des importantes cessions de dettes des dernières semaines.

Refusant d'être tenues pour responsables d'une aggravation de la crise de la dette en zone euro – comme le laissent déjà entendre les Anglo-saxons – les banques françaises renvoient aux régulateurs la responsabilité de leur choix de verser les dettes au prix de marché en pleine crise.

Cercle vicieux

Surtout, elles estiment avoir été exemplaires depuis le début de la crise en Grèce, en ayant conservé dans leurs livres les titres grecs, pourtant promis à décote, comme le leur avait demandé le gouvernement dès mai 2010.

« Nous nous sommes conformés à l'engagement pris auprès de Christine Lagarde [ministre de l'économie de l'époque] de ne pas vendre, ce qui n'a pas été le cas des banques allemandes comme la Deutsche Bank ou la Commerzbank qui avaient pourtant dû recevoir les mêmes injonctions, fait valoir un banquier. Nous sommes seuls à devoir assumer un tel coût pour la Grèce ! »

Lorsqu'un pays fait l'objet d'un sauvetage co-piloté par le Fonds monétaire international (FMI), celui-ci demande aux pays créanciers, donc à leurs banques, de conserver leurs dettes, afin de ne pas compromettre l'opération.

Le retrait partiel des banques du marché de la dette pourrait-il compromettre les efforts des Européens pour sauver la zone euro ?

Pour les économistes, le cercle vicieux pourrait être cassé par une intervention accrue de la Banque centrale européenne (BCE).

« Dans l'attente d'une réponse politique crédible, une solution serait que la BCE se mette face au marché de manière résolue et agressive, qu'elle procède à des achats massifs de dette. Ainsi les ventes et la spéculation contre la zone euro seraient combattues », estime René Defossez, stratège chez Natixis. ■

ANNE MICHEL

100 euros, placés à 2 %, ça me rapporte ... ?

Petit problème mathématique. Vous avez 100 euros et décidez de placer cette somme sur un compte rémunéré à 2 % par an. Au bout d'un an, si vous ne faites ni retrait ni nouveau versement, de combien disposez-vous sur ce compte ? Interrogés, 51 % des Français seulement donnent la bonne réponse : 102 euros. Contre 76 % des Irlandais, 64 % des Allemands, ou 62 % des Britanniques. Pourtant, 78 % des Français disent être à l'aise en calcul... même si seuls 11 % savent qu'un patrimoine qui a progressé de 200 % a été multiplié par trois.

La « culture financière » reste à parfaire. Telle est l'une des conclusions d'un sondage réalisé par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) auprès de 1 502 personnes, à la demande de l'Institut pour l'éducation financière du public et l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Dévoilée mercredi 9 novembre à l'occasion des Journées de l'éco-

nomie de Lyon, cette étude montre une méconnaissance croissante de certaines définitions de base. Ainsi, seuls 24 % des Français savent ce qu'est une obligation – une part d'un emprunt réalisé par une entreprise ou une autorité publique –, contre 38 % en 2004. Même érosion quand il s'agit de donner une définition de dividende : 52 % des personnes interrogées choisissent la bonne réponse parmi les trois proposées, contre 60 % en 2004.

De bons gestionnaires

Résultat, 80 % de la population estiment s'y connaître mal en placements financiers (+ 7 points par rapport à 2004). D'où un recours important à des spécialistes : lorsqu'ils prennent une décision financière, 69 % des Français s'appuient sur leur banquier, leur entourage venant seulement ensuite (53 % des sondés). Cette confiance est parfois aveugle, puisque 36 % des personnes interrogées s'étant appuyées sur leur ban-

quier reconnaissent ne pas comprendre tous les enjeux de leur décision.

Malgré ces lacunes, l'étude du Credoc montre que les Français restent bons gestionnaires. Au cours des trois dernières années, seuls 16 % d'entre eux ont été à découvert au-delà de la limite autorisée par leur banque. Et près de trois sur quatre ont une idée assez précise de ce qu'ils dépensent chaque mois.

Ils connaissent aussi les risques associés à certains placements, notamment les actions. Et 70 % des individus savent qu'on peut limiter les risques en diversifiant ses placements, chiffre bien supérieur à celui obtenu dans d'autres pays. Toutefois beaucoup de Français croient encore au miracle : 25 % estiment possible de trouver un produit financier « à la fois très rentable et très peu risqué ». Chez les 18-24 ans, ils sont même 42 % à croire à l'existence d'une telle martingale. ■

CLÉMENT LACOMBE

Goldman Sachs s'entiche de l'Europe

Londres
Correspondant

S'il est une entreprise qui a prouvé, au fil du temps, sa capacité à s'adapter à son époque, c'est bien Goldman Sachs. Après une course au grand large, la banque d'affaires américaine fondée en 1869 par Marcus Goldman, un immigré allemand, retourne à ses racines : l'Europe.

Après une discussion avec David Viniar, directeur financier et numéro trois de la banque new-yorkaise, les analystes de Nomura en sont arrivés à cette conclusion. « Goldman Sachs entend tirer profit des déboires de ses rivaux européens obligés de sortir de certains marchés, de réduire la voilure dans d'autres, ou de restructurer leurs activités. La banque voit là une opportunité pour augmenter ses parts de marché et recruter de nouveaux clients », révèle le groupe financier japonais dans une note interne relatant l'entretien.

Le calcul de Goldman Sachs est

simple. Malgré des investissements colossaux, l'institution américaine n'a pas réussi la percée attendue en Chine, au Brésil ou en Russie. Aux Etats-Unis, elle doit affronter des procès en cascade qui n'en finissent pas de ternir sa réputation. S'ajoute la concurrence à couteaux tirés de banques universelles colossales sorties renforcées de la crise, à l'instar de Bank of America-Merrill Lynch, de JPMorgan ou de Barclays Capital.

Un « match » pas facile

En revanche, l'Europe secouée par la crise de la zone euro lui apparaît comme une nouvelle terre promise. Jusqu'ici, Goldman Sachs n'est jamais parvenu à s'imposer face aux champions nationaux, à l'exception peut-être de l'Italie et du Royaume-Uni.

Installée sur le Vieux Continent depuis 1986 et le « Big Bang » londonien de Margaret Thatcher – libéralisation des marchés financiers britanniques – la banque espère que la tourmente actuelle lui per-

mettra enfin d'en finir avec ce « complexe européen ».

Mais l'image de savoir-faire de Goldman Sachs a souffert du maquillage des comptes grecs que la banque a orchestré pour permettre à Athènes de rejoindre l'euro. Sans oublier les conflits d'intérêt, les manquements à l'éthique, le goût de la spéculation et l'utilisation d'un réseau d'influence qui ont défrayé la chronique.

Et l'établissement n'a jamais caché son hostilité à l'égard de l'euro et de l'aide européenne aux pays de la périphérie en difficulté. Comme en témoigne une nouvelle fois la dernière note de son analyste vedette, Jim O'Neill, qui parie sur un scénario d'éclatement de la zone euro (Le Monde du 9 novembre).

Devant un tel défi, M. Viniar a eu recours à une métaphore sportive. Dans un élan de prudence, le grand argentier de Goldman Sachs a reconnu que « le match » ne sera pas facile. ■

MARC ROCHÉ

LA CRISE DE LA ZONE EURO

George Soros craint que l'Europe n'ait à affronter « une décennie perdue »

Pour le financier, il faut à tout prix remettre du « désir » dans la construction européenne



REUTERS

Entretien

Bruxelles
Bureau européen

Le financier américano-hongrois Georges Soros, 81 ans, est le président de la fondation Open Society qu'il a créée et de Quantum Fund, un fonds spéculatif qu'il a décidé récemment de fermer aux investisseurs extérieurs pour le transformer en une structure familiale. Il était à Bruxelles, lundi 7 et mardi 8 novembre, pour évoquer le sort de la minorité rom et, évidemment, le sort de la zone euro. **Comment jugez-vous les récents événements survenus au sein de l'eurozone et le sort de la Grèce ?**

La crise n'a évidemment pas été résolue. Les semaines à venir, et particulièrement les deux prochaines, seront déterminantes tant pour la Grèce que pour l'Italie. Je crois toutefois que la résolution des dirigeants est réelle. **Des semaines « déterminantes » pourquoi ?**

Les ressources envisagées pour le Fonds européen de stabilité financière (FESF) devraient, en théorie, être suffisantes pour résoudre l'aspect le plus aigu de la crise financière et apaiser les marchés. A condition d'être utilisées à bon escient.

Mais si ce n'est pas le cas, le problème sera, en revanche, très grave car les dirigeants ne pourront pas augmenter, compte tenu, entre autres, des réticences de la Cour constitutionnelle allemande. Et cela reste, pour moi, un sujet de grande préoccupation. **Vous redoutez encore une contagion de la crise grecque ?**

L'Italie est endettée mais elle n'est pas insolvable. Le danger plus général est lié à la combinaison des difficultés. Il y a le problème bancaire, lié à la détention par divers établissements de titres devenus porteurs de risques élevés, et le problème de l'endettement de certains pays. Les ressources actuelles du FESF ne seront pas suffisantes pour résoudre les deux aspects. En fait, les autorités politiques ne comprennent pas que les marchés n'ont pas l'expérience pour le gérer.

Ces derniers d'ailleurs restent inquiets ; ils attendent une position unifiée des autorités en demandant que les moyens financiers prévus servent à atteindre les buts fixés. Du côté bancaire, le grand problème des six mois à venir sera, en tout cas, celui d'un nouveau resserrement du crédit. **La zone euro et la monnaie unique elle-même restent, d'après vous, en péril ?**

Oui. Et leur implosion serait une catastrophe pour les pays qui

la composent, pour l'Europe et pour le monde. Pour l'Union européenne (UE), cela signifierait l'entrée dans une phase de forte récession. Il faut tout faire pour éviter ce qui se traduirait par une décennie perdue, telle qu'en ont connu l'Amérique latine ou le Japon. J'ajoute que les conséquences politiques pourraient être majeures : une crise prolongée de l'euro finirait sans doute par détruire l'UE. **Comme d'autres, vous avancez comme un remède possible la création d'euro-obligations... qui ne sont toujours pas au programme...**

On y viendra, j'en suis convaincu. Au bout du chemin, il y aura aussi plus d'intégration économique et plus de coordination fiscale. S'ils veulent sauver l'euro, les dirigeants n'auront pas le choix...

Mais, au-delà, il faut aujourd'hui réinventer l'idée européenne, retrouver les facteurs positifs qui faisaient de l'Europe un désir, une idée qui enflammait les esprits. Vivre ensemble contre sa volonté profonde est un scénario détestable.

Comment jugez-vous l'actuelle manière de gérer l'Europe avec un « couple » franco-allemand dominant ?

On constate d'abord un manque évident d'efficacité : on ne peut gérer la crise actuelle, d'une grande ampleur, avec un horizon de quelques mois. Deuxièmement, cela manque de légitimité démocratique et l'UE est, globalement, en recul sur ce plan.

« La gestion de la crise manque de légitimité démocratique. L'Union européenne est globalement en recul sur ce plan »

Ces deux aspects se renforcent mutuellement, ce qui entraîne une dynamique particulièrement négative et une stagnation, voire une désintégration, commencée en 2008. Il faut arrêter ce processus. Je vois d'ailleurs une étrange similarité entre la montée et la chute de l'UE, et la montée et la chute de la bulle financière... Les mêmes mécanismes ont été à l'œuvre.

On assiste en outre à la naissance d'une opinion hostile à l'Europe et c'est la faute des gouvernants qui tentent, au mieux, de préserver ce qui existe et non plus d'aller de l'avant. Or, ce qui existe n'est pas cohérent et doit être amélioré. Des solutions purement nationales ne conduiront qu'à la dissolution de l'idée européenne.

Les dirigeants européens en appellent aux pays émergents, et surtout à la Chine, pour les aider à sortir l'Europe de l'ornière. Qu'en pensez-vous ?

C'est une idée néfaste, inutile, contraire aux valeurs de l'Europe, qui dispose de suffisamment de ressources. Au lieu de sauver l'euro, cela rendra les choses beaucoup plus difficiles.

Voyez-vous poindre une révolte sociale anti-européenne ?

Ce risque existe, même si les Grecs, par exemple, veulent rester dans l'Union. Voilà pourquoi les dirigeants européens doivent aider ce pays à demeurer dans l'UE, même si celle-ci pourrait survivre à une sortie de la Grèce. ■

PROPOS RECUEILLIS
PAR JEAN-PIERRE STROOBANTS

Les Vingt-Sept redoutent une panne de crédits qui assécherait leur économie

Au FMI, Christine Lagarde s'inquiète aussi d'un « credit squeeze » en Europe centrale

Bruxelles
Bureau européen

Le secteur bancaire continue de préoccuper les dirigeants européens deux semaines après la mise sur pied d'un plan de recapitalisation. Mardi 8 novembre, les ministres des finances des Vingt-Sept se sont inquiétés à Bruxelles de l'attitude des grandes banques sommées de renforcer leur ratio de fonds propres pour le porter à 9 % d'ici à juillet 2012. L'opération devrait représenter quelque 106 milliards d'euros au total, et permettre aux établissements de se prémunir contre une extension de la crise des dettes souveraines.

Mais les gouvernements européens craignent que la soixantaine d'établissements concernés, dont la BNP Paribas, la Deutsche Bank ou Santander, plutôt que d'augmenter leurs fonds propres, ne réduisent leurs activités, quitte à res-

treindre la distribution de crédits. *« Dans les efforts de recapitalisation, nous voulons nous assurer qu'il n'y ait pas de réduction de voilure trop massive et soudain »,* a affirmé Michel Barnier, le commissaire chargé du marché intérieur.

En visite en Russie lundi, Christine Lagarde, la directrice générale du Fonds monétaire international, avait de son côté mis en garde contre le risque de « credit squeeze » (resserrement de crédit) en Europe centrale alors que les banques de la zone euro rapatrieraient des capitaux pour accroître leurs liquidités, comme cela s'était passé dans la foulée de la faillite de Lehman Brothers en 2008 : *« Les maisons mères occidentales ne seraient plus nécessairement disponibles pour soutenir la croissance de ces pays »,* craint M^{me} Lagarde. D'autant que le secteur bancaire est-européen est aux trois quarts contrôlé par des établissements implantés dans l'ouest du

continent, comme la Société générale, en France, UniCredit, en Italie, ou Erste, en Autriche.

« C'est une préoccupation générale, tout le monde cherche à éviter que les banques ne réduisent la voilure, mais personne ne voit vraiment comment faire », indique un haut fonctionnaire européen. Pour limiter les risques, les Vingt-Sept ont convenu d'interdire le versement de dividendes et de bonus dans les établissements en cours de recapitalisation. M. Barnier doit proposer au plus vite une législation en ce sens.

Garantie des échanges

Autre sujet sensible : la mise en place, comme préconisé depuis octobre par l'Autorité bancaire européenne, d'une garantie des échanges interbancaire. Il s'agirait de restaurer la confiance entre les banques, dont certaines ont, en raison de leur exposition aux dettes

souveraines des pays en difficulté, du mal à s'approvisionner en liquidités auprès de leurs consœurs.

Pour sa première apparition face aux ministres des finances des Vingt-Sept, Mario Draghi, le président de la Banque centrale européenne (BCE), leur a demandé de traiter le problème. A ce jour, c'est la BCE qui alimente en liquidités l'ensemble du secteur, afin d'éviter la paralysie des échanges.

Mardi, les Vingt-Sept ont rejeté l'option la plus communautaire, qui consisterait, comme suggéré par la Commission européenne, à mutualiser les garanties. Le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France ne veulent pas en entendre parler. Deux options restent sur la table : soit une approche nationale, comme en 2008, mais davantage concertée, soit une forme de syndication des garanties au niveau européen, sans réelle mutualisation. ■

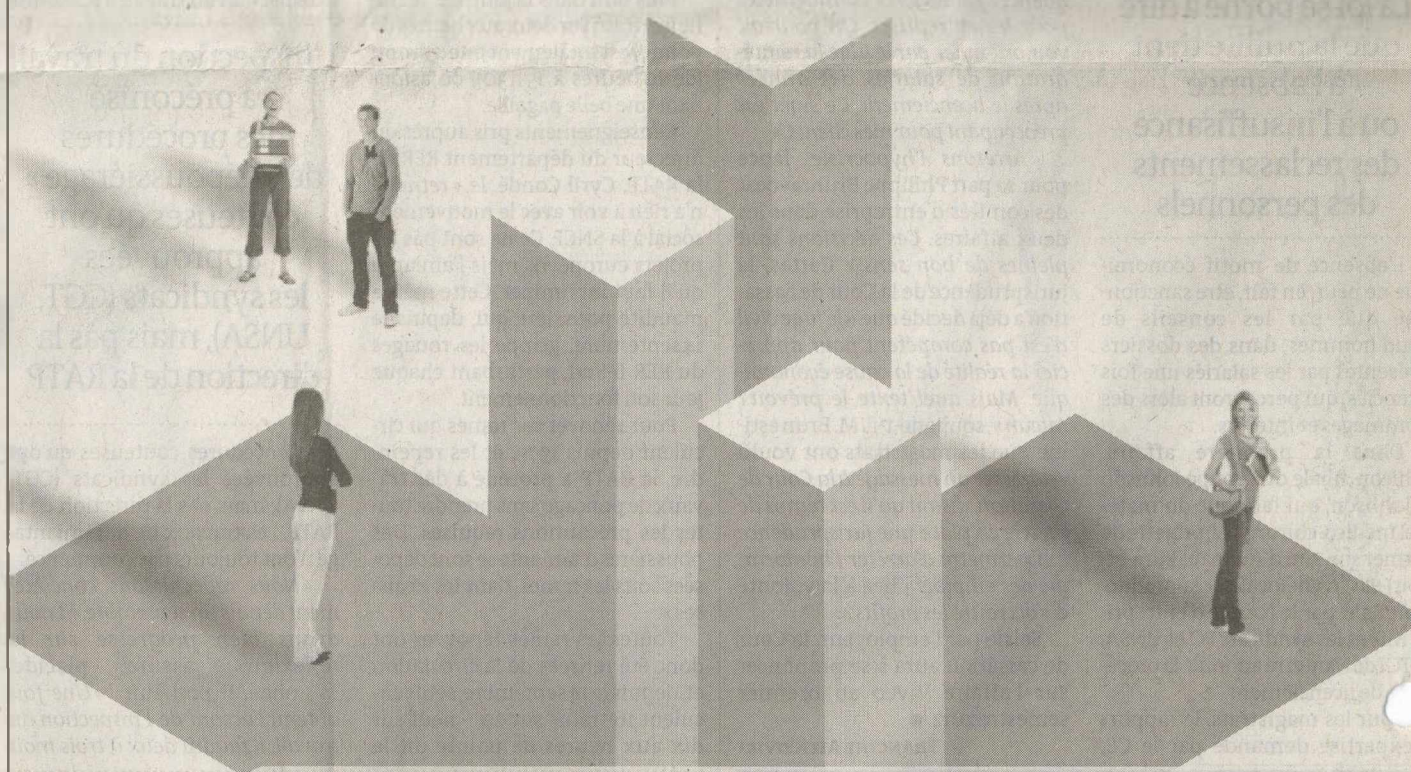
PHILIPPE RICARD

Le salon Grandes Écoles

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2011

PALAIS BRONGNIART

BOURSE DE PARIS - MÉTRO BOURSE



TOUT SAVOIR POUR CHOISIR
VOTRE GRANDE ÉCOLE

Elèves en classe de première ou terminale, élèves de classes prépa, étudiants bac + 2 ou niveau licence, parents d'élèves, professeurs : venez découvrir les conférences, programmes, admissions et débouchés des écoles de commerce et d'ingénieurs.

ENTRÉE GRATUITE. Inscrivez-vous vite !

www.salon-grandes-ecoles.com

Samedi de 11 h 30 > 19 h

Dimanche de 10 h > 18 h



Organisé par

Le Monde | Télérama | Courrier International

DES IPAD 2 À GAGNER



Un licenciement économique sans motif économique est nul, selon la justice

L'invalidation de deux procédures déclenche une controverse entre juristes de droit social

En l'absence de motif économique, une procédure de licenciement économique est-elle nulle ? Oui, a conclu le tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre, dans un jugement du 21 octobre.

Cette décision a aussitôt déclenché une polémique. D'autant plus qu'elle intervient après un arrêt allant dans le même sens, rendu dans un autre dossier, le 12 mai 2011 par la cour d'appel de Paris, qui avait déjà provoqué une belle controverse entre juristes dans les revues de droit social.

Aucun texte ne prévoit expressément l'annulation d'une telle procédure en cas d'absence de motif économique. Selon la loi et la jurisprudence, « seule l'absence ou l'insuffisance du plan de reclassement peut entraîner la nullité de la procédure », rappelle Pierre Bailly, conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation. « Quand le législateur a introduit cette disposition en 1993 sur la nullité de la procédure, poursuit M. Bailly, il voulait inciter les entreprises à présenter des plans de reclassement permettant de limiter les licenciements. »

La loi se borne à dire que la nullité tient à l'absence ou à l'insuffisance des reclassements des personnels

L'absence de motif économique ne peut, en fait, être sanctionnée que par les conseils de prud'hommes, dans des dossiers présentés par les salariés une fois licenciés, qui percevront alors des dommages et intérêts.

Dans la première affaire, Ethicon, filiale du groupe Johnson & Johnson, qui fabrique du matériel médico-chirurgical, projette de fermer son site d'Auneau (Eure-et-Loir) et d'en délocaliser la production. Saisi par le comité d'entreprise (CE) et les syndicats FO et UNSA, le TGI de Nanterre a annulé la procédure de licenciement.

Pour les magistrats, le rapport d'expertise demandé par le CE,

« non contesté » par l'employeur, montre que la société Ethicon « ne connaît pas de difficultés économiques, qu'elle s'insère dans un groupe (...) florissant ». « Le motif économique est la condition nécessaire à la mise en œuvre d'un plan de licenciements », peut-on lire dans le jugement. Ce motif n'existant pas, la procédure est « nulle ».

Dans l'arrêt de la cour d'appel de Paris, qui annule pour la même raison la procédure de licenciement chez le fabricant de logiciels bancaires Viveo France, les juges précisent leur raisonnement : si la nullité peut frapper une procédure de licenciement en cas d'irrégularité du plan de reclassement, elle peut d'autant plus être retenue lorsque le fondement de cette procédure, le motif économique, est défaillant.

« Il y a une certaine logique dans ces décisions très innovantes, mais c'est le Parlement qui vote la loi et la loi n'a jamais dit qu'une procédure de licenciement économique était nulle en l'absence de motif économique », pointe Hubert Flichy, avocat associé du cabinet Flichy Granger, qui assure la défense des employeurs. Ces décisions, ajoute-t-il, peuvent avoir des « conséquences financières considérables pour les entreprises. On pourrait voir ordonner par le juge la réintégration de salariés des années après le licenciement. Ce sujet est préoccupant pour mes clients. »

« Arrêtons l'hypocrisie, lance pour sa part Philippe Brun, avocat des comités d'entreprise dans les deux affaires. Ces décisions sont pleines de bon sens. » Certes, la jurisprudence de la Cour de cassation a déjà décidé que « le juge civil n'est pas compétent pour apprécier la réalité de la cause économique. Mais quel texte le prévoit ? Aucun », souligne-t-il. M. Brun estime que les magistrats ont voulu « adresser un message à la Cour de cassation, disant qu'il est temps de mettre en place une jurisprudence qui permette d'arrêter l'hémorragie des emplois » liée à la volonté d'« accroître les profits ».

Saisie par l'employeur, la Cour de cassation aura à se prononcer sur l'affaire Viveo au premier semestre 2012. ■

FRANCINE AIZICOVICI

Présence d'amiante soupçonnée, « trafic très perturbé » sur le RER B à Paris

Les syndicats ont fait jouer le « droit de retrait » après la découverte de fibres dans une cabine

Reportage

La ligne du RER B, à Paris, devait continuer à connaître de fortes perturbations, mercredi 9 novembre, avec un train sur deux aux heures de pointe, a indiqué la direction de la RATP.

Ces perturbations avaient commencé la veille au matin : surprise à l'arrivée en gare RER de Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine), de loin, on voit que la partie basse des panneaux d'affichage a viré au jaune-orangé... Mauvais présage.

On s'approche, on déchiffre : « Trafic très perturbé en raison d'un arrêt spontané suite à un droit de retrait ». On retient « très perturbé » sans rien comprendre au reste. Il était bien question, pour ce mardi, d'un préavis de grève à la SNCF contre une éventuelle libéralisation, mais rien n'était prévu à la RATP.

Une foule énorme se presse sur les deux quais où passent les RER en direction de Paris. Quand ils passent. Car ils se font si rares qu'évidemment, lorsqu'ils arrivent, on ne peut que les regarder ouvrir leurs portes – apparaît alors un mur humain de corps compactés –, les refermer, puis s'éloigner.

C'est peu dire que, sur le quai, les porteurs de carte Navigo s'exaspèrent. Convaincus qu'il s'agit là du même mouvement qu'à la SNCF, il n'est question que de privatisations qui « elles, au moins, obligeraient ces fainéants de la RATP à bosser »... Ambiance explosive.

Plus tard dans la journée, le trafic (un train sur deux aux heures de pointe) est totalement interrompu (de 10 heures à 15 h 30), occasionnant une belle pagaille.

Renseignements pris auprès du directeur du département RER de la RATP, Cyril Condé, le « retrait » n'a rien à voir avec le mouvement social à la SNCF. Ce ne sont pas les projets européens mais l'amiante qu'il faut incriminer. Cette même maudite poussière qui, depuis le 14 septembre, grippe les rouages du RER B-Sud, perturbant chaque jour son fonctionnement.

Pour rénover ses rames qui circulent depuis 1979, et les repeindre, la RATP a procédé à des travaux de ponçage sans prendre toutes les précautions requises. Des poussières d'amiante se sont déposées sous les rames, dans les « caisses ».

Toutes les rames renouvelées ont donc été retirées de la circulation et, depuis le 14 septembre, seuls circulent 16 trains sur 20 – neuf sur dix aux heures de pointe dit la



Le RER B à la station Gare-du-Nord, à Paris, mardi 8 novembre. JACQUES DEMARTHON/AFP

RATP, qui admet une « offre dégradée ». De quoi générer d'énormes perturbations sur une ligne proche de la saturation.

Depuis deux mois, des négociations sont en cours à la RATP sur les « modalités de dépoussiérage ». L'Inspection du travail a préconisé

L'inspection du travail a préconisé des procédures de « dépoussiérage » coûteuses qu'ont approuvées les syndicats (CGT, UNSA), mais pas la direction de la RATP

des procédures coûteuses qu'ont approuvées les syndicats (CGT, UNSA), mais pas la direction de la RATP. Les travaux de désamiantage n'ont toujours pas commencé.

« Nous réfléchissons concrètement depuis fin septembre. Et nous avons bien progressé sur la réflexion », assure, placide, M. Condé. Il poursuit : « Une fois obtenu l'accord de l'Inspection du travail, il faudra deux à trois mois

pour récupérer toutes les rames. »

De la fibre d'amiante (de type chrysotile), on en a aussi découvert il y a quinze jours dans une cabine de conduite du RER, cette fois-ci dans une rame non renouvelée. A la demande des personnels, un instrument de mesure a été placé près d'un conducteur en plein trajet. Des traces d'amiante ont été repérées. « Bien inférieures aux normes de santé publique. On est à un cinquième du niveau d'alerte », selon M. Condé.

Est-ce la poussière d'amiante déposée sous les rames renouvelées, ayant un temps circulé, qui aurait contaminé les tunnels entre Luxembourg et Gare-du-Nord, et viendrait se déposer, avec les mouvements d'air, sur les RER en circulation ? « Il est plus vraisemblable que nous ayons simplement mesuré les poussières d'amiante que l'on trouve dans l'air des villes, ce même air qui circule en sous-sol », selon la RATP.

Deux semaines après cette mesure, les syndicats ont fait valoir un « droit de retrait ». « Il est censé s'appliquer en cas de danger grave et imminent. Nous contestons. C'est injustifié », s'agace M. Condé.

Les agents ont demandé, mardi matin, des kits (masques) de pro-

tection individuelle et des mesures complémentaires sur les matériels non renouvelés, que la direction affirme avoir acceptées.

Pour Patrice Pattée, adjoint au maire de Sceaux, « les conducteurs ne supportent surtout plus les conditions de travail dégradées qu'impose le moindre nombre de rames. Ils ont du mal à fermer les portes, il y a des tensions avec les voyageurs, des risques d'accidents ».

Le STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France), que les maires des communes du RER B-Sud jugeaient jusque-là trop évanescents, organise le 16 novembre une réunion sur le futur schéma directeur du RER B, à laquelle ils sont – fait exceptionnel – conviés.

La RATP disait, mercredi matin, avoir « grand espoir » d'une reprise mercredi après-midi ou jeudi, car le mouvement coûte cher aux conducteurs. ■

PASCAL KREMER

Sur le monde. fr

Jusqu'à l'élection présidentielle, « Le Monde » pose ses valises dans huit communes et quartiers de France. Des portraits et des histoires au jour le jour.

Lire le blog « Au pied du château » sur <http://lemonde.fr/une-année-en-france>

Automobile

Chute de 17,2 % du chiffre d'affaires semestriel pour Toyota

Le constructeur nippon d'automobiles Toyota pourrait perdre, cette année, sa couronne de numéro mondial au profit de l'américain General Motors ou de l'allemand Volkswagen. Après avoir subi un séisme et un tsunami au printemps au Japon, les inondations à l'automne en Thaïlande et le renchérissement du yen, le groupe a présenté, mardi 8 novembre, un chiffre d'affaires semestriel (d'avril à septembre) en recul de 17,2 %, à 8 015,9 milliards de yens (72,87 milliards d'euros). Le résultat opérationnel a viré au rouge : -32,6 milliards de yens (-295 millions d'euros) ; les ventes ont chuté de 27 % sur l'Archipel et de 34 % en Amérique du Nord. A ces mauvais résultats s'ajoute l'annonce, mercredi 9 novembre, du rappel de 550 000 véhicules pour un défaut de poulie de vilebrequin, qui n'a, à ce jour, provoqué aucun accident, précise le constructeur. ■

Technologie Rakuten rachète Kobo, le fabricant de la liseuse de la Fnac

La société japonaise Rakuten a annoncé, mardi 8 novembre, l'acquisition pour 315 millions de dollars (230 millions d'euros) du fabricant canadien de liseuses électroniques Kobo ; la société, fondée en 2009, fournit, notamment, le dernier modèle de la Fnac. Kobo propose aussi des applications de lecture et possède un vaste catalogue de livres électroniques. - (AFP.)

Les procès des victimes de l'amiante ont fait avancer la prévention des risques professionnels

LE SCANDALE de l'amiante, qui devrait avoir provoqué cent mille décès d'ici à 2025, marque le plus grave échec de la protection de la santé au travail. Mais il a aussi débouché sur une jurisprudence très favorable aux salariés face aux risques professionnels.

Tout part des sept arrêts de la chambre sociale de la Cour de cassation rendus le 28 février 2002. Ces décisions posent le principe de l'obligation de résultat – et plus seulement de moyens – qui pèse sur l'employeur en matière de protection de la santé des salariés.

Elles donnent aussi une nouvelle définition de la « faute inexcusable de l'employeur » qui rend sa reconnaissance plus facile, et ouvre droit à une indemnisation presque intégrale des préjudices subis par les victimes, alors que le régime de base des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP), instauré par la loi

de 1898, ne prévoit qu'une indemnisation forfaitaire.

Selon ces arrêts, l'employeur est tenu envers ses salariés à « une obligation de sécurité de résultat (...). Le manquement à cette obligation a le caractère de faute inexcusable (...) lorsque l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver ».

« Un séisme juridique »

Cette jurisprudence choc a été déclinée dans divers domaines tels que le harcèlement moral, le suicide lié au stress, etc.

Ces arrêts ont produit « un séisme juridique », souligne François Desriaux, ancien président de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva) et désormais rédacteur en chef de la revue *Santé et travail*, qui fête ses 20 ans avec ce sujet

dans son numéro du quatrième trimestre 2011.

« Les entreprises redoutaient que ce soit la fin de l'indemnisation forfaitaire et que cela leur coûte très cher si de nombreuses victimes d'AT/MP saisissaient le juge », ajoute M. Desriaux. Toutefois, « très peu de procès ont eu lieu, car ces personnes sont toujours dans leur emploi », regrette-t-il.

Les représentants du personnel se sont rarement emparés de cette jurisprudence. « L'action juridique reste une stratégie des associations de victimes plus que de syndicats », estime M. Desriaux.

La loi de 1898, non plus, n'a pas évolué, contrairement à ce qu'avait espéré Pierre Sargos, ancien président de la chambre sociale de la Cour de cassation, qui avait rendu ces arrêts il y a presque dix ans.

Néanmoins, ceux-ci ont permis des avancées en matière de prévention. Le juge a ainsi été autori-

sé à suspendre ou à stopper des réorganisations du travail dont il avait été démontré qu'elles étaient dangereuses pour la santé.

Un autre domaine va peut-être réactiver ce sujet. M. Desriaux évoque un arrêt du 30 novembre 2010 de la Cour de cassation qui, au nom de l'obligation de sécurité de résultat, condamne l'employeur d'un salarié contaminé par le chrome. Il n'était pas malade, mais il a été déclaré inapte à son poste et a perdu son emploi.

« La réforme des retraites, en prolongeant la vie au travail, risque de se traduire par de nombreuses pertes d'emploi pour inaptitude », observe M. Desriaux.

Les salariés licenciés, ne retrouvant pas d'emploi, pourraient saisir alors le juge. « Il deviendrait rentable, pour les entreprises, d'investir dans la prévention et l'amélioration des conditions de travail », estime M. Desriaux. ■

F.A.

PRÉPAREZ SCIENCES PO.
78% D'ADMIS
19-23 décembre
ISTH
L'expertise prépa depuis 1964
www.isth.fr 01 42 24 10 72